LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, 28 mai 1874.

Dès une heure la foule se presse aux portes du Palais; le public s'attend à une séance intéressante et mouvementée, aussi se dispute-t-on les cartes qui donnent accès dans la salle ; on s'arrache les billets de premier, de second rang, voire même ceux de loges grillées d'ordinaire dédaignées. Les députés sont assaillis de demandes, leurs parents, leurs amis, les amis de leurs parents et les parents de leurs amis entassés dans la salle d'attente sont difficilement contenus par les garçons de service ; Bescherelle, le grand Bescherelle, le surveillant des tribunes, ne sait plus où donner de la tête; il s'arrache les cheveux et parle de donner sa démission.

Si l'on pénètre dans la salle réservée aux journalistes, la confusion et le tumulte ne sont pas moindres, chacun s'aborde :

Quoi de nouveau ?

Rien de nouveau !

Le ministère parlera-t-il ?

Pas le moins du monde !

La gauche fera-t-elle quelque chose ?

En aucune façon.

Puis arrivent quelques nouvellistes ; les uns annoncent que le *Figaro* va être supprimé pour un article de M. Saint-Genest engageant le maréchal de Mac-Mahon à sortir de la légalité pour sauver le pays ; les autres racontent la grande défaite du maréchal Concha par les carlistes ; celui-ci assure que la gauche va interpeller le cabinet sur la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône; celui-là que le débat sur cette question aura lieu tout naturellement quand la loi annoncée par le décret de dissolution viendra en discussion devant la Chambre.

Le bruit continuant et devenant insupportable, je pénètre dans la galerie des tombeaux, que je trouve presque aussi tumultueuse; les groupes de la gauche surtout paraissent vivement surexcités; un certain nombre de députés commentent la lettre publiée hier par l'*Univers* et dans laquelle l'honorable M. de Belcastel déclare que ses amis et lui n'avaient pas l'intention de renverser le ministère et que la plupart d'entre eux sont tout prêts à voter les lois constitutionnelles,pourvu qu'elles soient personnelles au maréchal.

On dit que M. de Chabrol, rapporteur de la commission de décentralisation, doit monter à la tribune pour demander à l'Assemblée, comme conséquence de son vote du 16 mai, de fixer le jour où commencera la discussion de la loi municipale. Le ministère, ajoute-t-on, profiterait de cette demande pour déclarer que l'Assemblée est maîtresse de son ordre du jour, qu'il ne s'oppose pas à la discussion immédiate de la loi municipale, mais qu'il est d'avis d'y rattacher intimement la loi électorale.

Le deuxième bureau vient de se prononcer en faveur de la validation de l'élection de M. Lepetit dans le département de la Vienne.

M. Lefébure, sur les instances de M. Magne, et sur la prière même du maréchal de Mac-Mahon, a consenti à rester provisoirement au ministère des finances en qualité de sous-secrétaire d'Etat.

Les amis de cet honorable député espèrent qu'il reviendra sur sa première décision et conservera définitivement son poste.

De tous les fils de Louis-Philippe, le plus impopulaire a toujours été,comme on le sait, le duc de Nemours.

Or, voici le portrait que trace de ce prince, dans ses Mémoires, le comte d'Alton-Shée, ce grand seigneur démocrate, à l'enterrement civil duquel le pontife Gambetta présidait dimanche dernier :

« Sans avoir été de son intimité, j'ai » connu le duc de Nemours que la loi ve- » nait de désigner comme Régent. Rare- » ment l'opinion publique s'est plus com- » plètement trompée qu'à son égard : après » la révolution de Juillet, les légitimistes » l'opposant à son père et à son aîné, le » réclamaient comme un des leurs; ils lui » supposaient des regrets,même des remords, » de ce qu'ils appelaient l'*usurpation de la* » *branche cadette*. De ces faux bruits lui » vint une réputation de morgue, de rai- » deur. La vérité est que n'étant porté » d'aucune passion vers l'exercice de la » puissance, il n'avait senti aucune joie à » être rapproché du trône ; sa raideur était » de la timidité, sa morgue de l'embarras ; » une fois la glace rompue, on le voyait » bienveillant, facile, enjoué, désireux de » loisir et de liberté.

« Que vous êtes heureux, me disait-il un » jour, vous pouvez circuler, vivre à votre » guise; vous n'êtes pas sans cesse reconnu, » observé, épié !

» Et d'un accent vrai il déplorait sa ser- » vitude, le supplice d'être prince, partout, » toujours. Dépourvu d'ambition, il aurait » accompli sans peine ses devoirs de régent » constitutionnel et le gouvernement aurait » sous lui fonctionné régulièrement. »

Tel était, de l'aveu d'un ennemi de la monarchie, ce prince dont les libéraux de l'époque faisaient un épouvantail.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du jeudi 28 *mai* 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

MM. de Cissey, Tailhand, de Fourtou et Grivart sont au banc des membres du gouvernement.

L'Assemblée discute la proposition de M. Delacour sur les haras et les remontes.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'art. 4, M. Leurent demande l'avis du gouvernement.

M Grivart, ministre du commerce, répond que le gouvernement est d'accord avec la commission.

M. de Cissey, ministre de la guerre, déclare également que le supplément d'étalons, demandé par l'art. 4, est indispensable.

L'art. 4 est adopté après une courte discussion.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi tendant à autoriser la nomination d'une commission provisoire chargée de remplacer le conseil général des Bouches-du-Rhône.

Le ministre ajoute que le gouvernement propose de fixer au 1er novembre les élections pour la nomination d'un nouveau conseil général.

M. de Fourtou termine en demandant l'urgence.

M. Tardieu, député des Bouches-du-Rhône, déclare ajourner sa protestation au moment où le projet qui vient d'être présenté sera discuté.

L'urgence est votée presque à l'unanimité.

L'Assemblée valide l'élection de M.Lepetit, député de la Vienne.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi concernant les haras et adopte sans débat l'article 6.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 50.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants :

Augmentation.	
Encaisse.	15,942,000 fr.
Avances sur lingots.	149,000
Compte du Trésor.	10,931,000
Comptes courants.	22,224,000
Bons du Trésor.	stationnaire.
Diminution.	
Portefeuille.	2.199,000
Circulation des billets.	18,598,000

Les combustibles fossiles.

De la nécessité absolue pour l'industrie : 1° de s'assurer toujours de la valeur calorifique des combustibles avant l'acquisition et pendant le service auquel on les destine, au point de vue de l'exactitude des prix de revient et en prévision des crises que peut lui réserver la situation despotique des houillères de ce pays en compagnie d'autres causes non moins à redouter ; 2° d'analyser quantitativement les gaz des foyers, afin de contrôler utilement la marche de tous les appareils de combustion, et aussi comme moyen de surveiller efficacement la bonne ou la mauvaise conduite du travail d'alimentation de ces mêmes foyers, par rapport à la consommation plus ou moins économique et rationnelle du combustible qui en est faite.

On a pu remarquer dans les années néfastes que notre industrie vient de traverser si difficilement, dans ces années de désolation et de situations pénibles qu'elle voudra sans doute un jour souligner d'un trait rouge dans le mémorial de ses souffrances, on a pu remarquer, disons-nous, que la presse officieuse, toujours en quête de nouvelles importantes à signaler, avait eu la louable franchise de ne pas laisser passer sous silence, au milieu des événements à sensation qui en résultaient, la rareté extrême des combustibles et l'augmentation considérable des prix, qu'elle a qualifiés elle-même de « crise charbonnière. » On a pu observer enfin que ces organes de la notoriété publique, dans les cris d'alarme qu'ils jetaient à ce propos, n'avaient eu garde d'oublier non plus d'informer leurs lecteurs des inquiétudes sans nombre qui se manifestaient dans le monde industriel et des vives préoccupations que ce sentiment causait au gouvernement ; mais sans aller toutefois jusqu'à indiquer aucun palliatif qui pût suspendre les préventions d'esprit de l'autorité supérieure et surtout diminuer les soucis des consommateurs auxquels cette crise regrettable ne laissait que la ruine en perspective.

Dans l'état des connaissances actuelles, on conviendra qu'une indication aussi incomplète ne peut suffire et que chacun doit forcément se demander ce qu'il adviendra de ces crises redoutables, et comment une question d'une pareille gravité pourrait être considérée comme améliorée ou résolue, parce que, d'une part, il n'est entré dans les vues des reporters que d'en parler d'une manière aussi sommaire que peu instructive, et que, d'un autre côté, une baisse momentanée des combustibles est venue raviver les espérances assoupies des industriels. Pour nous qui n'ajoutons pas foi, et pour cause, aux effets surprenants attribués au hasard, nous persistons à penser qu'il en sera de ce fâcheux état de la houille comme il en a été des merveilleuses découvertes accomplies récemment dans la fabrication des produits chimiques en général, dans la métallurgie, la sidérurgie, la céramique, la cristallerie, la verrerie, etc , etc , c'est-à-dire que ce ne sera bien sûr que par les enseignements de la science et de l'expérience que l'on parviendra un jour à enrayer ces crises si funestes, et qu'alors les phrases stéréotypées, les clichés de condoléance, en un mot toutes les banalités qui reparaissent invariablement à chaque époque critique qui atteint l'industrie, n'y brilleront plus que par une absence que les industriels n'auront pas lieu de regretter.

Mais cette espérance, toute sincère quelle soit, peut-elle nous empêcher, en attendant, de souhaiter que les industriels se décident enfin à faire leurs affaires eux-mêmes plutôt que de les entendre réclamer à chaque pas un appui du pouvoir avec d'autant d'insistance que l'enfant qui hésite à marcher sans lisières en apporte parfois dans ses exigences inconscientes ? Nous ne le croyons pas; nous le croyons d'autant moins que s'il continuait à en être ainsi, c'est qu'en vérité les hommes qui sont à la tête de nos usines ne seraient plus ni assez intelligents, ni assez puissants pour se dispenser du concours de ceux qui nous gouvernent et qui bien certainement doivent avoir d'autres raisons à donner de ce maintien. Espérons qu'un avenir assez proche nous fera connaître ce résultat qu'on ose à peine prévoir. Nous y comptons d'autant plus qu'il y va de la sécurité de fortune de tous les industriels, parce que cette sécurité repose, en effet, sur l'attente de ce premier acte d'indépendance de leur part.

Quelles que soient donc les difficultés que les manufacturiers et les usiniers peuvent rencontrer quand il s'agit d'approvisionnements en produits d'alimentation des foyers dignes d'être utilisés, difficultés qu'ils ne parviennent pas toujours à surmonter, parce beaucoup d'entre eux ne procèdent jamais à l'analyse préalable des combustibles, peut-il être sans importance de faire remarquer, au point de vue de la production industrielle du calorique à obtenir des combustibles, que si ces honorables chefs d'établissements ne sont pas en révolte ouverte contre le bon sens et la raison, rien ne les oblige à méconnaître au moins combien il est périlleux, en thèse générale, de laisser grandir un danger, et combien ensuite il est humiliant de se courber servilement sous le poids de ses entraînements sans essayer, par une lutte intelligente, d'en arrêter les effets trop souvent dispendieux.

C'est de cette vérité inamuable, aujourd'hui vieille comme le monde, dont nous voudrions persuader,en ce qui les concerne, tous les industriels qui font usage de la houille, sous quelque forme que ce soit et à l'aide de n'importe quel appareil de combustion, en leur démontrant que la crise charbonnière qui pesait si lourdement sur eux, il y a quelques jours encore, ne pourra manquer de faire que cette position anormale,déjà bien assez compromettante comme cela, ne s'aggrave encore dans un avenir relativement prochain, et qu'elle n'y sévisse avec plus d'intensité que par le passé à mesure que s'épuiseront les richesses minérales combustibles dont la recomposition, par exemple, ne saurait avoir lieu comme dans la tourbe, leur congénère.

Mais, diront les sceptiques obstinés qui s'alarment avec raison de la diminution de notre réserve houillère souterraine, à quels moyens énergiques assez efficaces devrons-nous bien recourir pour que l'industrie sorte enfin de cette funeste impasse,et quelle barrière assez solide pourrons-nous opposer à une situation aussi critique qui menace de devenir indéfinie, quand de tous temps il a toujours été difficile, sinon impossible, de faire accepter les vérités les plus évidentes, par ceux-là qui sont cependant intéressés à les accueillir et à ne les jamais repousser en aucune occasion.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons les résultats du concours de tir international donné par le Cercle des carabiniers roubaisiens; nous le publierons dans un prochain numéro.

Lundi 1er juin aura lieu à Lille à deux heures de relevée, dans la salle du Conclave, le onzième tirage pour le remboursement de l'emprunt de Lille 1868, 170 numéros seront extraits de l'urne représentant 170 obligations remboursables à 500 francs.

Demain samedi, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu l'ouverture des Concerts populaires sur la Grande-Place.

La fanfare Delattre exécutera les morceaux suivants :

1. Allegro, J. WECKERSSER.
2. *La reine Louise-Marie*, (ouverture), C. PANNE.
3. Symphonie, GABRIEL.
4. *Le Sommeil de Diane*, (fantaisie), M. BLÉGER.
5. *Souvenir*, (polka), MARIE.

Voici les résultats du concours de pigeons-voyageurs donné dimanche par la société *Les Jeunes Amateurs*, établie à l'estaminet du *Petit Cheval blanc*, route de Lannoy.

Le lâcher a eu lieu à Creil, à 6 heures du matin.

1er Prix, arrivé à 9.35, Lemans, société de La Colombe; 2e, 9.39, Alph. Delfosse, Jeunes Amateurs ; 3e, 9.40 1/4, Joye, L'Aigle; 4e, 9.41 1/4, Florquin, Petit-Voyageur; 5e, 9.42, Décotignie, L'Union fait la Force; 6e, 9.42 1/2, Willems,L'Union fait la Force ; 7e, 9.42 3/4, Vanoquer, Pigeon d'Argent ; 8e, 9.43, Gasquière, L'union fait la Force; 9e, 9 44 1/4, Rys, La Pomme; 10e, 9.44 3/4, Wardavoir, Pigeon d'Argent; 11e, 9.45, Tolliez, Jeunes Amateurs; 12e, 9.46 1/2, Voltigeur; 13e, 9.47 1/4, Florquin, Petit-Voyageur; 14e, 9.47 3/4, Defrenne, L'Union fait la Force ; 15e, 9.48 1/2, Deslestienne, Plume d'Or ; 16e, 9.49, Voltigeur; 17e, 9.49, Hélincy, Arrivée du Pigeon voyayeur; 18e, 9.49 1/2, Varrasse, La Fontaine; 19e, 9.50, Aérens, Plume d'Or; 20e, 9.50 1/2, Pigeon Bleu ; 21e, 9.51 1/2, Loquet, Arrivée du Pigeon Voyageur, et Dejonckere, Pigeon Bleu; 22e, 9.52 1/4, Spel Louis, Francs du-Pile; 23e, 9.52 1/2, Poppe, l'Union fait la Force ; 24e, 9.52 1/2, Desmet, Petite Hirondelle ; 25e, 9.52 1/2, Platel, La Pomme; 26e, 9.53, Willems, L'Union fait la Force; 27e, 9.53 3/4, Duhamel, L'Aigle; 28e, 9 54 1/4, Dérousseau, L'Union fait la Force; 29e, 9 54 1/4, Petit, Pigeon Jabotté; 30e, 9.54 1/2, Rousselle, Trois Pigeons; 31e, 9.54 1/2, Vanbelghem, Petite Hirondelle; 32e, 9.54 3/4, Clabeau, La Fontaine; 33e, 9.55, Leconte, La Colombe; 34e, 9.55, Willems, L'Union fait la Force; 35e, 9.55, Varrasse, La Fontaine; 36e, 9 55 1/4, Florquin, Petit Voyageur; 37e, 9.55 1/2, Gesquière,L'Union fait la Force; 38e, 9.55 1/2, Vanbelghem, Petite Hirondelle; 39e, 9.55 1/2, Vanbelghem, Petite Hirondelle; 40e, 9.55 1/2, Loquet, Pigeon Bleu; 41e, 9.56, Devis, Plume d'Or; 42e, 9.56, Voltigeur; 43e, 9.56, Rousel, Trois Pigeons; 44e, 9.56, Manchu, Saint-Luc; 45e, 9.56, Manchu, Saint-Luc; 46e, 9.57 1/4, Godinne, Pigeon Jabotté.

Le 4e concours a lieu demain, 31 mai. Une médaille d'argent est donnée par la société *L'Aigle*, établie chez Mme Vve Cagny, estaminet de *la Lys*, rue du Fontenoy. Le lâcher aura lieu à Paris.

M. BERNARD LEVY, l'habile chirurgi endentiste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

Le pèlerinage de Tourcoing à Notre-Dame de la Marlière.

On nous écrit de Tourcoing :

Monsieur le rédacteur,

Je rentre du pèlerinage de la Marlière, que vous dire de cette démonstration catholique, si grande dans sa simplicité ? Nul, parmi nous, n'a songé à faire une chose extraordinaire, en allant vénérer une statue de la Sainte Vierge et rendre hommage à la Reine du ciel. Et quoi deplus extraordinaire aux yeux de ceux qui disent tous les jours que la France n'a plus de foi; quoi de plus extraordinaire, que trente mille personnes chantant et priant dans les rues et sur les places publiques, avec plus d'entrain, qu'ils n'ont coutume de le faire dans leurs églises ?

Je ne vous décrirai pas ce long cortége, qui, tout à l'heure, se déroulait sous mes yeux, montrant à tous les détours de la route, aussi loin que l'œil pouvait pénétrer, ses rangs pressés et ses bannières déployées. Je vous dirais qu'il y avait là l'élite de notre bourgeoisie, à côté de nos modestes réunions du dimanche et de la jeunesse de nos écoles; connaissant notre ville, vous n'en seriez pas étonné, et vous vous borneriez à constater, une fois de plus, notre vieille foi. Saluez du moins avec moi ce groupe, qui s'étend entre la vaillante jeunesse de notre Collége et les Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Là, au rang d'honneur, qui leur convient, se trouvent rassemblés les délégués ouvriers de tous nos ateliers. Ils se comptent par centaines; j'allais dire par milliers. Comme tous les autres, ils sont fiers de la croix rouge qu'ils portent sur leur poitrine. Héritiers de l'esprit religieux, qui leur a été légué par les générations précédentes, ils tiennent à honneur de n'avoir pas dégénéré. Sur leur honnête physionomie, on voit la dignité de l'homme habitué à se respecter.

Les égards qu'on leur témoigne, ne leur causent aucun étonnement ni aucune gêne. Ils sont ouvriers; à ce titre, ils respectent leurs patrons; mais ils sont chrétiens; et, leurs patrons, chrétiens comme eux, les ont accoutumés à cette honorable fraternité, qui découle d'une filiation commune à l'égard du même Père qui est dans les cieux.

Au hameau de la Marlière, à défaut de sanctuaire capable de contenir la foule de nos pèlerins, nous retrouvons notre vaste prairie, avec les beaux arbres qui l'encadrent. Vrai temple, dessiné au milieu des riches campagnes qui l'entourent, et sous la voûte immense des cieux, elle nous offre, comme l'année dernière, son enceinte trop étroite encore, malgré son étendue, pour la célébration des divins mystères. Le soleil, cette fois, ne brille plus avec tout son éclat; mais en revanche il ne nous fait plus sentir ses brûlantes ardeurs; et, comme dans l'Eucharistie, la gloire du Créateur ne se voile que pour obéir à sa bonté.

Sur une estrade qui domine toute l'assistance, aux pieds de Notre-Dame de la Marlière, reine dans toutes ses terres, comme dans sa chapelle, le saint sacrifice est offert par M. le doyen de la paroisse Notre-Dame. Le vénérable doyen de St-Christophe, à qui l'âge a enlevé la facilité de ses mouvements, se tient sur l'autel avec le clergé des paroisses voisines. La messe est servie par le président du Comité catholique, qui est aussi le président du tribunal de Commerce de notre ville, et par un honorable négociant, membre de la Chambre de commerce et président de notre grande réunion ouvrière de Saint-Joseph.

La foule se distingue plus par son recueillement pieux que par un enthousiasme bruyant. On prie et on se tait, comme dans l'Eglise. Les vœux et les acclamations ont peine à éclater au dehors; mais Dieu sait jusqu'à quel point les cœurs les expriment. Et celui qui lit au fond des âmes recueille la prière dans ce sanctuaire mystérieux autant que sur les lèvres, où elle jaillit en accents émus et en cris suppliants.

Le P. Boulanger avait mission de parler aux pèlerins. Avant tout il avait à leur annoncer la faveur insigne d'une bénédiction particulière accordée par le Souverain Pontife à ce pèlerinage. Un cri général de : *Vive Pie IX*, est la réponse des cœurs reconnaissants; et la voix des chantres, servant d'écho à cette protestation de fidélité, demande à Dieu, en empruntant les accents de l'Eglise, de *conserver* le Pontife, *de le vivifier, de le rendre heureux, et de le garder de la fureur de ses ennemis.*

Vient ensuite la bénédiction solennelle des croix de pèlerinage, la récitation en commun des prières ordinaires aux intentions du Saint-Père; d'une prière spéciale pour les malheureux et pour les infirmes. Puis, avec un ton vibrau,l'éloquent dominicain s'adresse à la multitude.

Il a vu les premiers travaux par lesquels la piété de notre population s'apprête à édifier à la sainte Vierge un sanctuaire nouveau, plus digne que l'ancien, de notre auguste patronne. Ce sera, dit-il, pour les générations à venir, le monument de ces solennelles supplications qui, deux fois déjà, ont monté de cette place vers Dieu pour fléchir sa colère et provoquer ses miséricordes. Ainsi autrefois le peuple d'Israël consacrait le souvenir des lieux vénérés où, dans les grandes calamités, il recourait à Dieu son Sauveur.

Le vrai peuple chrétien, l'Israël moderne, n'est-il pas, lui aussi, en ce moment dans une profonde détresse ? Chassé sur la terre, que le Christ lui a conquise, et qu'on l'a réduit à la condition d'étranger et d'esclave, il réclame sa liberté, la liberté des enfants de Dieu. Et la génération incrédule,comme le Pharaon d'Egypte, s'obstine à le retenir dans des liens humiliants. Pie IX, comme Moïse, insiste au nom de Dieu; et tous les refus qu'on lui oppose, appellent de nouveaux fléaux. C'est afin de conjurer les plus terribles, et de forcer d'orgueilleuses résistances,que nous venons prier à la Marlière, unis à la foule des pèlerins qui, dans tous les sanctuaires, s'adressent à Dieu dans le même but.

Sur tous les points du monde, et de la France en particulier, nous poursuivons donc une grande œuvre, le rajeunissement de la vie chrétienne et la restauration religieuse de nos sociétés. Rien de ce qui se fait dans ce sens n'est petit, ni indifférent; et la future chapelle sera, dans ces contrées, le signe vénéré des efforts courageux par lesquels, dans des temps difficiles, nous aurons prêté notre concours à cette rénovation si désirée. Elle rappellera la défection lamentable d'une époque troublée; mais aussi, par le zèle de quelques chrétiens, restés fidèles à Jésus-Christ, et avec l'aide de Dieu, l'admirable conversion des nations révoltées.

Je ne puis, mon cher Monsieur, que vous indiquer l'idée développée par le digne religieux. Après avoir hautement félicité nos braves ouvriers, qui se refusent à subir, dans leur conscience, le honteux esclavage des tyrans modernes, et qui, en dépit de toutes les ruses et de toutes les intimidations, entendent rester chrétiens et professer leur foi, il a terminé en priant avec la foule pour tout le clergé de nos cantons.

Le cortége s'est reformé; et nous sommes rentrés en ville dans le même ordre qu'au départ. L'heure de midi était arrivée. Nous avons défilé au milieu d'une double haie de travailleurs, qui prenaient leur repas du milieu du jour. Leur attitude respectueuse a ajouté à la cérémonie ce qui, pouvait paraître lui manquer : une participation de tous les habitants de notre ville.

Que la sainte Vierge accueille nos remerciments, après avoir agréé nos hommages. Qu'elle règne toujours sur nous;qu'elle règne sur la France, et que l'Eglise toute entière sente, dans un avenir prochain, les effets tout-puissants de sa tutelle bienfaisante et son maternel empire ! (*Vraie France*)

Conseil municipal de Roubaix

Suite de la séance du 14 *mars* 1874.

Boulevard reliant Roubaix et Tourcoing.

M. le Maire donne communication d'un rapport sur les voies reliant Roubaix et Tourcoing.

Par lettre du 3 janvier M. le Préfet informe l'Administration municipale de la ville de Roubaix que les quatre projets votés le 14 juin 1872 par le Conseil municipal comme complément nécessaire à l'ouverture d'une avenue entre le boulevard d'Armentières à Roubaix et la place des Nonnes à Tourcoing, ont été l'objet d'observations de la part de la Commission départementale des bâtiments civils, de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de MM. les ingénieurs du contrôle de ce chemin. M. le Préfet termine en invitant l'Administration à soumettre ces observations au Conseil municipal pour qu'il en délibère.

Il est nécessaire d'examiner successivement les pièces contenant les observations indiquées :

La première de ces pièces est le rapport de la Commission départementale des bâtiments civils, en date du 6 octobre 1873 ; le rapport examine les différents projets, savoir :

1° Ouverture de la rue d'Alsace;

2° Agrandissement de la Place de la Patrie ;

3° Elargissement de la rue Saint-Vincent-de-Paul ;

4° Prolongement de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir constaté que les trois premiers projets n'ont soulevé aucune réclamation à l'enquête publique des 23, 24 et 25 juin 1873, et que seul le quatrième projet a été l'objet de réclamations de la part des propriétaires intéressés à ce que la circulation dans les rues avoisinantes ne se déplace pas, M. le rapporteur, embrassant avec raison l'ensemble du projet, démontre que l'avenue de trente mètres de largeur, décrétée d'utilité publique le 31 mars 1873, rend indispensable l'ouverture d'une large voie de communication rendant complète la facilité de la circulation entre Roubaix et Tourcoing.

Passant successivement en revue les quatre projets, M. le rapporteur émet l'avis :

1° Que la rue d'Alsace devant avoir 20 mètres de largeur, et le sol étant offert gratuitement, il y a lieu d'en approuver le projet ;

2° Que la place de la Patrie étant créée pour faciliter le dégagement de sept rues et le terrain nécessaire à son établissement étant cédé gratuitement, il paraît nécessaire de donner un avis favorable au projet qui la concerne, quoiqu'une portion notable de la place à créer doive être établie sur le vide formé par une tranchée de chemin de fer et nécessiter ainsi une dépense considérable qui n'est pas portée au projet.

Toutefois, les alignements proposés déterminant des emprises sur le sol de la voie du chemin de fer du Nord, qui, aux termes des articles 1, 2 et 3 de la loi du 15 juillet 1845, fait partie de la grande voirie, il y aura lieu de soumettre le projet aux formalités prescrites par la loi pour l'instruction des questions de grande voirie.

3° Que l'élargissement de la rue Saint-Vincent-de-Paul, portée de 12 à 15 mètres, n'a rien d'exagéré si l'on considère la circulation qui s'y établira lorsque les différentes voies projetées seront ouvertes.

4° Que le prolongement de cette même rue jusqu'à l'église Notre-Dame, quoique ayant soulevé un certain nombre de réclamations, est justifié par l'insuffisance des rues avoisinantes.